dent définitif, alors que le contingent de la Chambre n'est pas au complet.

Les radicaux n'ont, d'ailleurs, qu'une confiance limitée dans le succès de cette manœuvre; aussi ont-ils entrepris les nouveaux députés non encore validés, et leur multiplient-ils les promesses de validation pour le cas où M. Brisson serait élu.

Les intentions de M. Méline

République accessible à tous

Paris, 7 juin. — M. Méline songerait à déclarer, devant la Chambre, qu'il veut l'accès de la République pour tous ceux qui, à titre de Français, paient l'impôt du sang et s'acquittent dans une même mesure de leur devoir de citoyens.

En un mot, il poserait la question d'une République ouverte, tolérante, accessible à tous, que ses partisans viennent de droite ou de gauche.

Quant à la situation ministérielle et aux intentions de M. Méline, citons seulement le mot de la *République Française*, organe de M. Méline, qui corrobore éloquemment la note officieuse de cet après-midi : « M. Méline ne renonce nullement à reconstituer son cabinet. »

Election de deux correspondants nationaux à l'Académie de Médecine

Paris, 7 juin. — L'Académie de Médecine a procédé aujourd'hui à l'élection des deux correspondants nationaux. La liste des candidats comprenait, MM. Marvaud, de Toulouse, Monniez, de Lille, du Cazat, de Lille, Vincent, de Bordeaux, et Brunon, de Rouen ; MM. Marvaud et du Cazat ont été élus.

M. Savorgnan de Brazza, ministre au Maroc

Paris, 7 juin. — La *Politique Coloniale* avance que M. Savorgnan de Brazza, ancien commissaire général du Congo, serait nommé ministre au Maroc.

Un bâteau de pêche qui sombre

Brest, 7 juin. — Le bâteau de pêche le *Penmarck*, n° 1492, monté par cinq hommes d'équipage, a sombré dans la passe de St-Guenelle. Deux hommes se sont noyés, trois autres se sont sauvés.

Saisie, à Milan, de dix mille portraits du Pape

Rome, 7 juin. — Le gouverneur de Milan a fait saisir, dans un établissement typographique de Milan, 10,000 portraits du Pape.

Les troubles de Belfast. — Nombreux blessés

Soixante-dix arrestations

Belfast, 7 juin. — La ville est maintenant calme; les troupes ont été retirées dans la matinée.

Au cours des troubles, 103 agents de police ont été blessés, quelques-uns grièvement; 400 civils ont été soignés à l'hôpital royal, 70 arrestations ont été opérées.

Belfast, 7 juin. — Les troubles ont recommencé ce soir. Les détails manquent.

Une rencontre de trains — Morts et blessés

Rostov-sur-le-Don, 6 juin. — Hier soir, par un épais brouillard, une collision a eu lieu entre un train de voyageurs et une locomotive en manœuvres.

Il y a des morts et plusieurs blessés.

Réunion du conseil des ministres

Paris, 7 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Félix Faure.

LES TROUBLES D'ALGÉRIE ET LES RECOURS EN GRACE

M. Milliard, garde des sceaux, a saisi le conseil des recours en grâce relatifs aux condamnations encourues dans les troubles d'Algérie et auxquels, dans un but d'apaisement, le gouverneur a donné un avis tout à fait favorable.

Le conseil a décidé d'accueillir ces recours que le ministre de la justice soumettra à la signature du président de la République, dès que les dossiers seront revenus à Paris. M. Max Régis sera compris dans ces grâces.

PROJETS DE LOI CONTRE L'ESPIONNAGE

Les ministres de le guerre et de la justice ont entretenu le conseil des projets de loi inscrits à l'ordre du jour de la séance du Sénat et relatifs à la trahison et l'espionnage.

LA FRANCE ET LA CHINE

M. Hanotaux a fait connaître au conseil que le gouvernement chinois avait accordé à la Chambre toutes les satisfactions réclamées par notre ministre à Pékin à l'occasion de l'assassinat du père Berthollet dans le Kouang-Si : Condamnation des coupables; châtiment des autorités; indemnité de cent mille francs et construction d'une chapelle commémorative sur le point où le meurtre s'est produit.

En outre, par un acte séparé, le gouvernement chinois a accordé à la France la concession d'une ligne de chemin de fer reliant Paktoi, dans le golfe du Tonkin, la vallée de Si-Kiang, à Nanning-Fou.

Cette concession complète l'ensemble des voies de pénétration du commerce vers la Chine méridionale par le Tonkin et les régions avoisinantes.

ÉVACUATION DE LA THESSALIE

M. Hanotaux a informé ensuite le conseil que l'évacuation de la Thessalie était un fait accompli. Elle s'est terminée le 6, à une heure, sans incident. Les Grecs occupent Volo.

En conséquence, le gouverneur de la Banque va être autorisé à opérer le versement de la dernière partie de l'indemnité.

Les condamnés des troubles d'Algérie

Paris, 7 juin. — Les députés antijuifs d'Algérie, après avoir pris connaissance de la décision du conseil des ministres, relative à l'octroi de grâces aux personnes condamnées à la suite des troubles d'Algérie, ont décidé de faire une nouvelle démarche auprès du garde des sceaux pour le prier de donner l'ordre de faire relacher les condamnés, actuellement détenus, dans les vingt-quatre heures.

Ils se proposent également de demander au ministre de la justice que pour les cinquante-neuf condamnés qui se sont pourvus en cassation la cour suprême soit invitée à liquider immédiatement leur pourvoi.

Le rendement des impôts

Paris, 7 juin. — L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects, ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois de mai 1898.

Les résultats accusent une plus-value de 8,178,100 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 9,236,000 fr. par rapport à la période correspondance de 1897.

Il y a plus-value, notamment sur : l'enregistrement, 3,192,500 fr.; les douanes, 1,531,900 fr.; les contributions indirectes, 2,906,600 fr.; les sucres, 794,000 fr.

Les augmentations portent notamment sur : l'enregistrement, 790,000 fr.; les douanes, 5,397,000 fr.; les contributions indirectes, 1,036,000 fr.

Il y a diminution sur les sucres, 91,000 fr.

Un double suicide à Vincennes

Hier, à Vincennes, un sous-officier d'artillerie nommé Gaston Muller, âgé de vingt-deux ans, s'est suicidé avec son amie.

Ce sous-officier dépensait beaucoup d'argent avec la jeune femme et le père avait essayé de mettre fin à cette liaison. Les deux amis désespérés ont scellé du charbon; ils ont calfeutré la porte et les fenêtres de leur chambre et se sont asphyxiés. Lorsqu'on a pénétré chez eux, hier, vers midi, les émanations de charbon avaient fait leur œuvre ; les deux jeunes gens étaient morts.

Un suicide à la suite de pertes aux courses

Paris, 8 juin. — Un commerçant de nationalité allemande, M. Etmunds, âgé de 35 à 40 ans, s'est suicidé ce matin dans un hôtel où il était descendu depuis quelques jours.

M. Etmunds était arrivé de même avec une forte somme qu'il avait risquée hier aux courses, où il avait ponté sur *Dax*.

M. Etmunds, ayant perdu toute la somme qu'il avait engagée, s'est tiré deux balles dans la tête.

La conférence sur les sucres à Bruxelles

Bruxelles, 7 juin. — La séance d'inauguration de la conférence sur les sucres a eu lieu ce matin. Le baron Lambermont, ministre d'Etat belge, a souhaité la bienvenue aux délégués au nom du ministre des affaires étrangères, absent.

Après une allocution de M. de Smet de Nayer, ministre des finances belge, le bureau a été constitué. M. de Smet de Nayer a été nommé président. Le comte d'Alvensleben, ministre d'Allemagne et doyen d'âge du corps diplomatique, a été nommé vice-président.

Ont été nommés secrétaires : MM. Janssens, directeur à l'administration des contributions directes, douanes et accises, du ministère des finances, et J. Brunet, chef de division au ministère des affaires étrangères.

La conférence s'est ajournée à vendredi. Les délégués de la conférence des sucres seront reçus à dîner ce soir par M. de Favereau, ministre des affaires étrangères.

L'évacuation de la Thessalie

Athènes, 7 juin. — L'armée hellénique a réoccupé, hier, Tournavos, puis Volo, dernier point de l'évacuation.

Edhem-Pacha a quitté la Thessalie pour se rendre à Constantinople.

La Thessalie est ainsi complètement réoccupée.

L'organisation des services administratifs est activement poursuivie.

Collision entre croiseurs

Londres, 7 juin. — Une collision s'est produite, dans le port de Devonport, entre les croiseurs *Arrogant* et *Niobe*; l'arrière du *Niobé* a été légèrement endommagé.

L'entente commerciale entre la France et l'Italie

Rome, 7 juin. — On assure que les négociations pour l'entente commerciale franco-italienne seront reprises.

MM. Coppelli, ministre des affaires étrangères, et Luzzatti, ministre du Trésor, ont conféré à ce sujet avec M. Barrère, ambassadeur de France.

Le calme revenu dans la République de Saint-Domingue

Berlin, 7 juin. — On mande de New-York, à la *Gazette du Weser* de Brême, que l'insurrection survenue dans la République de Saint-Domingue a été réprimée et que la tranquillité règne dans tout le pays.

Quant au bruit de l'assassinat du président Heureaux, il est sans fondement, car, dit le *Hannoverscher Anzeiger*, les fils du président qui font leurs études à Hanovre, ont reçu hier une dépêche d'après laquelle leur père est en bonne santé.

Chronique Locale

ROUBAIX

Le bulletin de statistique sanitaire. — Pendant le mois de mai 1898, il y a eu 320 naissances d'enfants vivants; 189 décès, mort-nés non compris; 10 mort-nés; 119 mariages et 4 divorces.

L'état-civil a enregistré 267 naissances légitimes et 53 illégitimes et 8 mort-nés légitimes et 2 illégitimes.

Voici la répartition et la cause des décès survenus sur le territoire de la commune :

Fièvre typhoïde, 2 ; rougeole, 6 ; coqueluche, 1 ; diphtérie, 2 ; phtisie pulmonaire, 30 ; méningite tuberculeuse, 7 ; autres tuberculoses, 2 ; cancers et autres tumeurs, 9 ; méningite simple, 6 ; congestion et hémorragies cérébrales, 10 ; ramollissement cérébral, 1 ; maladies organiques du cœur, 12 ; bronchite aiguë, 7 ; bronchite chronique, 4 ; pneumonie, broncho-pneumonie, 13 ; diarrhée, gastro-entérite, 23 ; maladies cholériformes, 1 ; fièvre et péritonite puerpérales, 3 ; débilité congénitale, 9 ; senilité, 7 ; suicides, 2 ; autres morts violentes, 1 ; autres causes de mort, 31.

Visite des chevaux. — La première commission de classement des chevaux, juments, mules et mulets, dans sa première séance, à Roubaix, a examiné mardi environ 300 animaux. Les opérations, commencées à 7 heures précises du matin, ont pris fin à 4 heures et demie du soir; elles continueront en cette ville jusqu'au mardi 14 juin courant.

Cette commission est composée comme suit : MM. le capitaine Delabie, du 19e régiment de chasseurs à cheval; président; Sévère Desobry, employé du bureau militaire de la mairie, membre civil; Félix Cadoré, vétérinaire au 19e chasseurs à Lille, et Isidore Loy, brigadier au même regiment, secrétaire.

Une fête de bienfaisance. — Le *Racing Club Roubaisien* vient de louer, à l'extrémité de la rue de Beaumont, un magnifique terrain où, pendant la saison, vont se jouer un grand nombre de matches de foot-ball, tennis, etc., etc.

A l'occasion de l'inauguration du nouvel emplacement une grande fête de bienfaisance est organisée par les membres de la vaillante société.

La date en est fixée au 10 juillet prochain.

La date d'ouverture de l'école de natation. — L'école de natation sera ouverte au public à partir du samedi 11 juin courant. Voici le tarif proposé par la troisième commission municipale :

Côté payant. — Entrée et cabine, 0,20 c.; entrée, cabine, caleçon et serviette, 0,30; bain complet pour hommes (entrée, cabine, peignoir à manches, caleçon, serviette et serre-tête), 0,60; bain complet pour femmes (entrée, cabine, costume, peignoir, serviette, chapeau ou bonnet), 0,80; bain complet pour enfant (entrée, cabine, costume, peignoir, serviette, chapeau ou bonnet) 0,60. Les prix ci-dessus donnent droit à une douche. Peignoir à manches, 0,20; peignoir simple, 0,15; costume d'homme, 0,20; costume de femme, 0,30; costume d'enfant, 0,15; caleçon, 0,0 ; serviette, 0,05; serre-tête, chapeau ou bonnet, 0,10; dépôt de montres, de bijoux, etc., 0,10; leçon de 15 minutes, 0,50.

Côté gratuit. — Cabine, 0,10 c.; costume d'homme, 0,10 ; costume de femme, 0,15 ; costume d'enfant, 0,10. Le tarif de l'école payante est applicable pour les articles non inscrits au tarif de l'école gratuite.

Abonnements. — Côté payant : hommes (sans linge), 10 fr.; hommes (avec linge), 15 fr.; femmes (sans linge), 5 fr.; femmes (avec linge), 12 fr.

Les enfants, âgés de moins de 12 ans, paieront la moitié des prix ci-dessus.

L'Assemblée générale du Syndicat mixte de l'Industrie roubaisienne. — Nous devons compléter quelques points du compte-rendu de cette assemblée :

C'est M. Charles D'Halluin, ancien président du Conseil des Prud'hommes, qui, se rendant au désir des membres ouvriers du Conseil de conciliation et d'arbitrage du Syndicat mixte, a bien voulu donner le concours de son expérience en acceptant de seconder M. Alexandre Faidherbe, père, comme vice-président de la nouvelle institution syndicale.

Le gagnant de l'obligation de cent francs est (n° 6,281) M. Cayette Charles, de la maison Motte-Bossut fils ; les cinq autres primes sont échues à (n° 3,127) M. Henri Vantighem de la maison Dubar-Delespaul ; à (n° 4,391) M. Demarcq Jules de la Société anonyme de Peignage ; à (n° 572) M. Auguste Hennebot de la maison Louis Dubar et J. Declercq ; à (n° 4,412) M. Henri Duquenne de la maison Heyndrickx-Nouffiard et Cie ; et à (n° 5,233) M. Mondo Adolphe des dizaines libres.

Cinq primes ont été réparties entre les sociétaires présents au cercle dans l'après-midi ; les heureux gagnants ont été M. Masseuse Henri, de la société du jeu de boule; M. Cattel François, de la société d'archers ; M. Erjaes Vandecastelle, de la Société chorale ; M. Auguste Nivesse, de la section des Décorés et Médaillés, et M. François Prett, de la Société de jeu de cartes.

Le bureau syndical remercie tous les sociétaires qui ont assuré le succès de l'assemblée générale, et en particulier les commissaires ouvriers qui ont bien voulu y consacrer leur temps et leurs efforts avec une bonne volonté et un dévouement dignes d'éloges.

Colis postaux à destination de l'Angleterre. — L'*Officiel* de mardi publie un décret relatif aux colis postaux livrables par exprès à destination de la Grande-Bretagne.

A partir du 1er juin, les colis postaux livrables par exprès peuvent être expédiés de France à destination du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des colonies et possessions britanniques admettant la livraison par exprès.

Le droit additionnel à payer par l'expéditeur en sus du port ordinaire d'un colis postal est fixé à 50 centimes.

Construction d'un aqueduc et d'une chaussée pavée. — Résultat d'adjudication. — Mardi, à onze heures du matin, il a été procédé, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication des travaux nécessités par la création d'un aqueduc et d'une chaussée pavée, rue de Rome.

Le bureau était présidé par M. Lepers, adjoint, assisté de MM. Avit Lombart et Wichart, conseillers municipaux. Le devis s'élevait à la somme de 9000 francs, y compris celle de 981 fr. 15 pour dépenses imprévues.

Un seul soumissionnaire s'est présenté ; c'était M. Carette-Duburcq, qui a été déclaré adjudicataire au prix du devis.

Une grève de tisserands. — Cent cinquante tisserands de l'établissement de MM. Ternynck frères, fabricants, rue du Nouveau-Monde, ont quitté l'atelier, mardi matin, à sept heures, à la suite du renvoi d'un de leurs camarades.

Les ouvriers avaient déjà failli cesser leur travail, lundi après-midi, après un différend survenu avec leur patron sur une question de détail, mais l'accord était revenu aussitôt.

On croit que cette grève — il serait peut-être plus juste de dire cet incident d'atelier — ne durera pas et que les tisserands reprendront bientôt leur travail.

Un accident dans une teinturerie. — Un mécanicien de la teinturerie Emile Roussel, rue de l'Epeule, a reçu sur le pied droit un support en fer qui lui a fait une contusion assez légère. Néanmoins le concours de M. le docteur Lepers a été jugé nécessaire.

Le blessé, Hippolyte Noiret, âgé de 26 ans, a été reconduit à son domicile, rue Brézin, où repos de huit jours suffira pour sa guérison.

Un accident, rue Claude-Lorrain. — Un accident s'est produit, mardi après-midi, à deux heures, rue Claude-Lorrain. Un ouvrier maçon, Auguste Vancastel, se trouvait sur un chariot chargé de briques, lorsque, par suite d'un faux mouvement, il glissa sur la planche d'avant et tomba sur la chaussée; dans sa chute, Vancastel s'est désarticulé le bras gauche et contusionné à la tête. Après avoir reçu des soins dans un estaminet voisin, le blessé a été reconduit à son domicile en voiture.

Chapelle de la Visitation Sainte Marie, 128, boulevard de Strasbourg, à Roubaix. — Neuvaine solennelle en l'honneur du Sacré-Cœur, du 9 au 17 juin. Ordre des offices pour tous les jours de la neuvaine : Première messe à 6 heures avec exposition du Très-Saint Sacrement, à 7 heures, messe solennelle; à 4 heures 1/2, salut solennel avec sermon par M. le chanoine Mortreux, aumônier de la Visitation.

Premier jour de la neuvaine, jeudi 9 juin, fête du Très-Saint-Sacrement.

Deuxième jour de la neuvaine, vendredi 10, réunion mensuelle de la garde d'honneur. Après le salut, distribution des billets-zélateurs.

Quatrième jour de la neuvaine, dimanche 12, adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement.

Dernier jour de la neuvaine, vendredi 17, fête du Sacré-Cœur de Jésus. Consécration au Sacré-Cœur après le sermon.

Le Très Saint-Sacrement sera exposé tous les jours depuis la première messe jusqu'au salut.

Roubaix-Banlieue. — Les embellissements de la banlieue de Roubaix, que nous avons déjà annoncés, se réalisent. Les propriétaires riverains de l'avenue d'Epinoy, prolongeant l'avenue du Parc Barbieux, mènent grand train leurs travaux ; il serait à désirer que les propriétaires de l'avenue de Croix-Fontaine descendant du Chemin du Croquet à la Verte-Rue, se décident aussi à faire le tronçon entre la Verte-Rue et le Parc. Les deux avenues nouvelles qui se joindront, augmenteront encore la beauté de notre *Beau Jardin*. Avenue Cordonnier, au Pont-Rompu, on a commencé une construction amorce déjà le futur Parc Cordonnier, et, par une combinaison, les terrains de M. Bossut, autour de la place de la Justice, rentreront dans le même cadre que ceux de M. Cordonnier, avec la même destination d'agrément. Dans toutes ces nouvelles avenues, il est des terrains mis en vente pour maisons de campagnes, petites ou grandes. Dans un autre genre, celui de construction de petites habitations, tous les terrains de la vaste place Carnot, boulevard de Mulhouse, sont aussi tout prêts pour la vente et les premiers acquéreurs profiteront du bon marché.

Croix. — *Frappée violemment par ses parents.* — Une jeune fille de 19 ans, Marie Vanwassenhove, rattacheuse, a été dimanche soir, l'objet des plus violents traitements de la part de son père, de sa mère et de son frère. Elle a été frappée, outre les coups de poing et de pied, d'un instrument de jardinier nommé *rasette*, par son père. Les blessures sont graves. Plainte a été déposée.

— *Une jeune fille en faute.* — Elle se nomme Alice Asclar, 15 ans, et demeurait chez ses parents rue de l'Amiral-Courbet, cour St-Eloi. Cette jeune personne a quitté samedi le domicile paternel en emportant le salaire d'une semaine de son père ainsi qu'une somme de 0,95 empruntée à une voisine. On la croit réfugiée à Reims chez des amis.

— *Les autorisations de construire.* — Sont autorisées les constructions suivantes — M. Leleu Simon, une maison, rue de la Gare; M. Mangez-Pluquet, deux maisons, Grand'Rue; Mme veuve Lepers, deux maisons, rue Jeanne d'Arc; M. Delloue, un deuxième chalet, rue Duquesnoy.

— *Vol d'un livret de caisse de d'épargne.* — M. Auguste Guelton, maçon, rue de Bapaume, a constaté dimanche à midi la disparition de son livret de caisse d'épargne.

Le livret volé porte le n° 75,847 et contenait un dépôt inscrit de 428 francs. Le pauvre homme est dans la désolation.

Une enquête est ouverte.

Flers. — *Les sympathies espagnoles.* — Il ne s'agit pas des sentiments sympathiques que nos voisins d'outre les Pyrénées peuvent exciter chez nous par la rude guerre qu'ils ont à soutenir contre les Américains, mais bien de la crédulité que quelques Espagnols nous prêtent par trop de naïveté.

Le correspondant que l'ex-banquier de Madrid, prisonnier politique, a daigné associer à la découverte d'un trésor caché de *deux millions* et d'un chèque de *un million*, est cette fois, M. le Maire de Flers lui même.

Dans une lettre, datée du 3 juin, les offres les plus séduisantes lui sont faites en vue de lui faire gagner un simple courtage de 750.000 francs ! Ces bons escrocs de Madrid nous croient en vérité bien... simples.

Lannoy. — *Une réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal s'est réuni, mardi soir à la mairie, sous la présidence de M. Oscar Bétremieux, maire.

La séance est ouverte à huit heures.

Sont présents : MM. Joly, adjoint; Célestin Bétremieux, Edmond Bétremieux, Verdier, Gouble, J. Boutemy, Marsilies, Leborgne, Parmentier, Deladerrière.

M. le secrétaire de mairie donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

La question de l'estaminet Saint-Sauveur. — On sait que dans les précédentes séances, le Conseil a poursuivi l'étude de l'amélioration du quartier du Vieux-Soldat, dans lequel un immeuble, l'estaminet Saint-Sauveur, propriété de M. Paul Mulle, est devenu dangereux au point de vue de la salubrité publique. — M. le Maire annonce qu'en réponse aux propositions antérieures qui lui ont été faites à ce sujet, M. Paul Mulle demande de rentrer dans les fonds qu'il a déboursés pour cet immeuble, soit 2569 francs et de rester propriétaire du surplus de terrain en dehors de l'alignement.

Le Conseil repousse ces offres. M. le Maire rappelle la pétition adressée à la municipalité par les habitants de ce quartier, et propose de l'envoyer à M. le Préfet, appuyée de l'approbation de l'Assemblée communale. Il conclut au projet d'expropriation de l'immeuble. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Comptes administratifs de l'année 1897. — Le Conseil s'occupe ensuite des divers comptes et budgets. Le budget primitif de 1898 est réservé pour une prochaine séance, car la commission des finances n'a pas été encore à même de statuer.

Les comptes du Bureau de bienfaisance sont les suivants recettes, 6,863 fr. 71; dépenses, 5,046 fr. 41; d'où un excédent de recettes de 1,817 fr. 30 qui servira à compléter les crédits.

Hospices. — Recettes, 21,902 fr. 94 ; dépenses, 16,113 fr. 46 ; reste comme excédent 5,789 fr. 48.

Ville. — Recettes ordinaires, 36 396 fr. 48 ; recettes extraordinaires, 16,865 fr. 79 ; recettes supplémentaires, 1557 fr. 69 ; soit un total de 92,748 fr. 96. Les dépenses se chiffrent par 74,108 fr. 25. Soit un reliquat définitif comme excédent de recettes de 18,680 fr. 61.

Le Conseil examine ensuite certains travaux de restauration devenus urgents à l'Hôtel-de-Ville et la séance est levée à neuf heures quinze.

Touffiers. — *Une réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal s'est réuni mardi à six heures du soir à la mairie, sous la présidence de M. Henri Pouchain, maire.

Sont présents : MM. Sévère Tricoit, adjoint : Courier, Tonnel, Deleplanque, Desmettre, Brunin, Cimetière, Wartel, Leblanc, Badoux, Plouvier.

Absents : MM. Fin, Deroubaix, Deleau, Branquaval.

M. Dhouailly, secrétaire de mairie, donne lecture de l'arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 4 avril dernier, relatif à la session de mai et du procès-verbal de la séance du 21 février qui est adopté sans observations.

Comptes de gestion de l'exercice de 1897. — Les recettes ordinaires et extraordinaires s'élèvent à 16,692 fr. 44 et les dépenses générales à 15,507 fr. 86, d'où un excédent de recettes de 1,184 fr. 58.

Le résultat définitif de l'exercice 1896 présentait un excédent de 854 fr. 67. le résultat de l'exercice clos est un excédent de recettes s'élevant à 2,039 fr. 25, qui servira à couvrir les dépenses à inscrire au budget supplémentaire de 1898, notamment pour continuer la construction du chemin rural reconnu n° 4, dit du cimetière.

Budget primitif de l'année 1899. — Le conseil vote les recettes et dépenses qui doivent composer le budget primitif de l'exercice 1899. On n'y remarque aucune imposition nouvelle. Le total des recettes et dépenses s'élève environ à 14,801 fr.

Le conseil approuve le budget du Bureau de bienfaisance pour l'année 1899 dont les recettes s'élèvent à 1640 fr. 25 et les dépenses à 1635 fr. 30.

Il donne également son appréciation au budget additionnel de cet établissement charitable pour l'année courante.

Construction d'une chaussée pavée. — M. le Maire donne lecture du procès-verbal de réception définitive des travaux de construction du chemin de l'église. Ces travaux satisfont aux conditions du devis et se trouvent en bon état d'entretien. Le conseil accepte leur réception définitive, et arrête à la somme de 5,171 fr. 74, le montant des travaux exécutés pour la construction de ce chemin dont 1,413 fr. 74 à inscrire au budget additionnel de 1898.

L'assurance des édifices communaux. — Le Conseil approuve le contrat passé le 8 février dernier, entre M. Ponchain, maire, et la Compagnie anonyme d'assurances contre l'incendie le *Nord*, pour l'assurance des édifices communaux moyennant une prime de 36 fr. 70.

La séance est levée à sept heures et demie.

Hem. — *Les résultats des carrousels.* — Les prix du carrousel vélocipédique ont été décernés comme suit :

1er prix, Wambastelaere, Roubaix; 2e, Seys, Mouscron; 3e, Sion, Mouscron; 4e, Droulez Jules, Hem; 5e, Brackevel, Blanc-Seau; 6e, Defrennes, Roubaix; 7e, surprise, Dubeunal, Pretin; 8e, surprise, Schytcatte, Hem.

Carrousel monte. — 1er prix, Derache, Leers ; 2e L. Franchomme, Hem ; 3e Droulez Pierre, Hem ; 4e A. Briet, Wattrelos ; 5e H. Deldale, Hem ; 6e H. Desprets, Estaimpuis ; 7e F. Franchomme, Hem ; 8e C. Pouteille, Baisieux ; 9e Droulez Jules, Hem ; 10e Droulez Jules, Hem.

On nous prie de faire remarquer que si le temps et les circonstances avaient été favorables, ces carrousels, qui se donnent à Hem depuis près d'un demi-siècle, auraient eu un succès aussi brillant qu'autrefois.

Annappes. — *Une arrestation pour coups et blessures.* — Dans la journée de mardi, la gendarmerie de Lannoy a mis en état d'arrestation un ouvrier agricole, Bauters François, 35 ans, qui, dans la soirée de dimanche, a porté, sans provocation, des coups de couteau à la tête d'un domestique de ferme, Bayart Jules, 25 ans, et a blessé également à la main deux autres personnes qui se trouvaient dans la cour de l'estaminet Parent-François, lieu de l'incident.

M. le docteur Parmentier, de Lannoy, a reconnu que ces blessures n'étaient pas graves.

L'AFFAIRE MYSTÉRIEUSE DE FLERS

L'enquête de la gendarmerie. — L'interrogatoire de l'ouvrier briquetier. — L'affaire est toujours aussi obscure.

Nous avons parlé dans notre numéro d'hier d'un odieux attentat qui, au dire d'un ouvrier briquetier, aurait été commis dans la nuit de dimanche à lundi, à la limite des territoires de Croix et de Flers, par quatre militaires sur la personne d'une jeune fille.

En se rendant à son travail, lundi matin, l'ouvrier Ferdinand Vandeputte, avait découvert la victime, du moins il l'a déclaré ainsi, dans un champ de seigle, les vêtements en désordre et la figure tuméfiée. Relevant la jeune personne, Vandeputte l'avait ensuite emmenée dans un estaminet voisin. Quelques minutes après, il l'avait confiée aux soins de la cabaretière en ayant pu seulement apprendre de la victime qu'elle habitait chez ses parents, épiciers à l'Allumette.

L'ENQUÊTE DE LA GENDARMERIE

A l'Allumette

Dans la matinée de mardi la gendarmerie de Roubaix s'est livrée à une enquête sur cette affaire mystérieuse. Toutes les épiceries du quartier de l'Allumette ont été visitées par la gendarmerie, mais sans aucun résultat. Nulle part, en effet, on ne connaissait de jeune fille qui eût été victime d'un attentat et l'on ne savait de cette affaire que ce qu'en avaient dit les journaux.

A la briqueterie Salembier à Mons-en-Barœul

De l'Allumette les gendarmes se transportèrent à Mons-en-Barœul, à la briqueterie Salembier, où travaille Vandeputte. L'ouvrier briquetier, interrogé, renouvela les étranges déclarations qu'il avait faites la veille à l'un de nos collaborateurs et fut aussi affirmatif dans sa deposition que la première fois.

Les gendarmes prièrent Vandeputte de les suivre et de les conduire à l'endroit où il avait trouvé la jeune fille.

A Flers. — Aux abords du Vélodrome

Arrivé à trois cents mètres environ de la Maison Blanche et à égale distance du Vélodrome, l'ouvrier briquetier s'arrêta et sans aucune hésitation indiqua à la gendarmerie un champ de siègle qui avait été foulé aux pieds en plusieurs places.

On se mit alors à la recherche du cabaret, où, toujours selon les dires de Vandeputte, la jeune fille avait reçu des soins. L'ouvrier conduisit les gendarmes dans un estaminet ferme Picavet, habitée par M. Honte et située à côté de l'abreuvoir, à cent mètres de la place de Linselles.

La fermière, qui à ce moment était occupée à traire les vaches dans l'étable de la ferme, était rentrée à deux reprises différentes pour bercer son enfant et s'occuper de la préparation du dîner, et n'avait rien remarqué d'anormal.

Les malfaiteurs se sont introduits en fracturant une porte de la cuisine donnant sur le jardin, ont traversé le salon, et sont entrés dans la troisième salle de la maison.

Là ils ont ouvert une commode au moyen d'un passe-partout et ont enlevé environ 900 francs qui étaient déposés dans un cabas.

Ils sont partis par une fenêtre donnant sur le côté de la ferme. Ce n'est qu'au moment de dîner que M. Honte s'est aperçu du vol.

Les soupçons se portent sur un ancien ouvrier de la ferme congédié depuis peu.

La gendarmerie d'Halluin a ouvert une enquête.

Roncq. — *Incendie d'une maison inhabitée.* — Pendant l'orage de lundi soir, la foudre est tombée sur une maison appartenant à M. Jean Six et située entre le Blanc-Four et Linselles.

Cette maison n'est plus habitée depuis plus de deux ans et tombait en ruine par mesure de précaution, on était occupé à la démolir. La foudre est tombée dans un tas de décombres et tout a été brûlé.

Enregistrons, pour finir, l'opinion qui prévaut dans le public : on est généralement d'accord pour voir, dans la victime inconnue de cet attentat, une fille de mœurs légères, qui aurait intérêt à tenir cachée son identité.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, et à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 27020

L' « Avenir » s'obstine à prendre ses désirs pour des réalités et annonce par avance une invalidation qu'il attendra longtemps sous forme.

Mais où il pousse la témérité jusqu'au delà de toutes les bornes permises, c'est quand il parle de pression électorale. A-t-il donc oublié la lettre du premier magistrat de la ville ?

Ignore-t-il la pression exercée par M. Dron, vice-président de la commission des hospices, sur les vieillards hospitalisés.

L'organe radical avait bien essayé une diversion en mettant faussement en jeu M. Paul Jonglez, ce qui lui a valu, d'ailleurs, un procès en diffamation.

Depuis une enquête judiciaire ouverte à propos toujours de l'accusation lancée par l'*Avenir* a établi d'une façon péremptoire quelles influences ont été exercées sur ces vieillards qu'on avait pour ainsi dire terrorisés.

En vérité l'*Avenir* est bien imprudent de soulever un pareil lièvre !

L'ACCIDENT CAUSÉ PAR LA FOUDRE. — L'état du blessé. — Les funérailles de la victime. — L'état de Léonard Demeulemeester, blessé par l'accident causé par la foudre que nous avons relaté hier, est aussi satisfaisant que possible.

Les funérailles de la victime, Joseph Delespaut, dit « Petit Barbarie », auront lieu mercredi, à neuf heures, à l'église Saint François d'Assise et l'inhumation se fera au cimetière de Mouvaux.

Pendant la journée d'hier, de nombreuses personnes sont venues rendre un dernier hommage à la victime de ce terrible accident, et plusieurs offrandes ont été déposées pour la veuve du défunt. Une chapelle ardente avait été dressée par les soins de Mlles Lemaire, qui ont recueilli le corps chez elle, comme nous l'avons dit hier, et ont montré en cette pénible circonstance un dévouement auquel tout le monde se plaît à rendre hommage.

La cérémonie des Premières communions au pensionnat de la Sainte-Union. — Mardi a eu lieu, au pensionnat de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs, la cérémonie des premières communions.

La messe de communion a été célébrée à sept heures. C'est M. l'abbé J. Delepoulle, aumônier de l'établissement, qui officiait.

Vingt-deux jeunes filles se sont approchées pour la première fois de la Sainte-Table.

M. l'abbé Delepoulle a, dans une allocution qui a causé une vive émotion sur l'assistance, démontré aux jeunes communiantes l'importance de l'acte accompli.

Les vêpres ont été chantées à trois heures. M. l'abbé Catteau a prononcé un éloquent discours.

Après le sermon a eu lieu la renovation des vœux du baptême.

Un salut solennel du Saint-Sacrement a clôturé cette imposante cérémonie.

La première communion à l'institution du Sacré-Cœur. — La cérémonie de la première communion de l'institution du Sacré-Cœur aura lieu jeudi prochain 9 juin, dans la chapelle de l'institution.

A l'Association des anciens élèves des Frères. — Dans le compte-rendu de la belle réunion de dimanche nous avons, par une erreur de copie, désigné, parmi les membres de l'Association décédés, M. Duprez Bernard. Pour tous nos lecteurs, il n'y avait pas d'erreur possible : c'est de M. Duprez-Lepers qu'il s'agissait.

Halluin. — L'*Avenir* fait grand bruit aujourd'hui autour de ce qu'il appelle des « manœuvres réactionnaires. »

Il prétend que M. Vouters-Delporte s'est vu refuser communication des listes électorales et que des électeurs n'ont pu faire légaliser leur signature.

Sans ajouter à ces allégations fantaisistes plus d'importance qu'elles n'en ont, il est bon de ne pas se laisser perpétuer certaines légendes.

Mettons donc les choses au point.

D'après la loi du 30 novembre 1875 les listes d'émargement sont tenues à la disposition des électeurs dans les huit jours qui suivent les élections. Usant de son droit, M. Vouters-Delporte a consulté à deux reprises différentes ces listes d'émargement. Quand il s'est présenté, pour la troisième fois, lundi matin, on lui a fait remarquer que les délais légaux étaient passés. C'est seulement mardi qu'il a réclamé les listes électorales qu'on a mises d'ailleurs à sa disposition.

Quant aux légalisations, il y a, dans toutes les mairies, des heures fixées pour la signature des pièces. Les réclamants s'étant présentés hors de ces heures n'ont pas obtenu de suite les légalisations, mais satisfaction entière leur a été donnée depuis.

Voilà à quoi se réduisent les faits qui excitent si fort l'indignation de l'*Avenir*.

— *La ducasse.* — La troisième journée de la ducasse, a été plus favorisée que les deux précédentes par rapport à l'inclémence du temps.

La Musique municipale, sous l'habile direction de M. T. Laigre, a fait une promenade en ville.

La fête populaire organisée dans le quartier du Tissage a eu un légitime succès.

Mouvaux. — *Pour l'œuvre de l'Hospice.* — Une société de jeunes gens a fait une quête qui a produit la somme de 3 fr. 60.

Linselles. — *Vol dans une ferme.* — Lundi, vers 11 heures et demie du matin, des malfaiteurs se sont introduits dans l'ancienne ferme Picavet, habitée par M. Honte et située à côté de l'abreuvoir, à cent mètres de la place de Linselles.

La fermière, qui à ce moment était occupée à traire les vaches dans l'étable de la ferme, était rentrée à deux reprises différentes pour bercer son enfant et s'occuper de la préparation du dîner, et n'avait rien remarqué d'anormal.

Les malfaite